

REPUBLIQUE DU BURUNDI



Ministère des Affaires Etrangères
Et de la Coopération au Développement

MAECD-MAGAZINE
NO 165 du 21 février 2022

L'Union Européenne prête à financer des projets au Burundi avec une enveloppe de 194 millions d'euros



En marge du 6ème Sommet Union Africaine – Union Européenne, le Président de la République du Burundi, Son Excellence Evariste NDAYISHIMIYE a rencontré Mme Jutta Urpilainen, Commissaire Européenne chargée des partenariats internationaux.

Leurs échanges ont porté sur la coopération bilatérale entre le Burundi et l'Union Européenne. Le Président de la République Evariste NDAYISHIMIYE a brièvement parlé des priorités du Gouvernement du Burundi notamment dans l'employabilité des jeunes, la lutte contre la pauvreté à travers l'Agriculture et l'Élevage soutenus pour le développement durable, la lutte contre la corruption et les malversations économiques, etc.

Son Excellence Evariste NDAYISHIMIYE a été félicité par la Commissaire Européenne pour les réformes en cours, au

les droits de la personne humaine.

Mme Jutta Urpilainen a fait savoir que la levée des sanctions ouvre la voie à de nouvelles opportunités car, a-t-elle dit, tout le monde a une lecture positive de la situation qui prévaut au Burundi quant aux évolutions et à la bonne image imprimée par le Président Evariste NDAYISHIMIYE.

Elle a aussi informé que l'Union Européenne est déjà prête à financer des projets au Burundi avec une enveloppe déjà prévue de 194 millions d'Euros sur 4 ans pour la création d'emploi, le développement humain, la bonne gouvernance et l'état de droit ainsi qu'une enveloppe d'une vingtaine de millions d'euros pour la biodiversité cette année. (www.presidence.gov.bi)

Burundi, dans tous les secteurs de la vie nationale et pour son engagement à lutter contre la pauvreté, l'injustice ainsi que sa détermination à promouvoir les libertés publiques et

Dans cette édition:

page

L'Union Européenne prête à financer des projets au Burundi avec une enveloppe de 194 millions d'euros

1

Le Burundi et l'Union Européenne engagés à booster les relations

2

La Première Dame assiste les vulnérables de Gatumba et Buyenzi

2

Gitega: le Président du sénat se joint aux fidèles de l'église Pentecôte de Magarama

3

Burundi/Egypte: Adoption d'un projet de loi relatif à l'exemption de visas pour les officiels

3

Vers l'élaboration des PAA conjoints entre le Ministère de l'Intérieur et les partenaires au développement

4

La CNIDH présente le rapport annuel 2021 à l'Assemblée Nationale

5

COMMUNIQUE DE PRESSE N°01 DE LA REUNION DU CONSEIL DES MINISTRES DU MERCREDI 02 FEVRIER 2022

8

Le Burundi et l'Union Européenne engagés à booster les relations



A lors qu'il s'adressait à la presse dimanche le 19 février 2022 au retour d'une

mission effectuée au Royaume de Belgique en dates du 17 et 18 février 2022 à Bruxelles, le Chef de l'Etat Son Excellence Evariste NDAYISHIMIYE a déclaré que le Burundi et l'Union Européenne se sont engagés à renforcer les relations de coopération à travers la promotion du dialogue:

« Avec le Président du Conseil Européen nous sommes arrivés à un consensus qu'on va tout faire pour entretenir nos relations pour qu'il n'y ait plus de divergences, et pour le faire il faut renforcer le dialogue ».

Le Chef de l'Etat qui était accompagné par la Première Dame pour participer au 6ème Sommet Union Européenne -Union Africaine se félicite que le Burundi, au cours d'une table ronde sur l'agriculture et le développement durable, a eu une opportunité de présenter son expérience en matière agricole.

« Etant donné que le Burundi comme l'Union Africaine a dédié cette année à la révolution agricole, nous avons présenté nos stratégies qui ont été bien appréciées car dans moins de 2 ans nous voyons des résultats positifs par rapport à la lutte contre la faim », a-t-il dit évoquant également sa satisfaction pour la solidarité des pays en ce qui est de la lutte contre le terrorisme international en référence à la

table ronde sur la paix et la sécurité organisée lors de ce Sommet.

Son Excellence Evariste NDAYISHIMIYE a en outre révélé qu'en marge de ce Sommet il s'est entretenu avec d'autres Chefs d'Etat et de Gouvernement, une occasion qui lui a permis de remercier le Président Uhuru Kenyatta du Kenya et Samia Suluhu de la Tanzanie pour s'être investis dans le combat contre la levée des sanctions imposées par l'Union Européenne au Burundi.

Le Chef de l'Etat Burundais a par ailleurs fait savoir que son déplacement lui a donné l'opportunité d'échanger avec la diaspora Burundaise vivant en Europe. Le Chef de l'Etat salue le déroulement de cette rencontre : « Même les opposants ont participé activement et positivement; j'ai été content de voir que l'esprit des Burundais change vers la création d'un bon environnement pour la génération future », a laissé entendre le Président de la République. Il a tout de même fustigé le comportement de certains Burundais qui aspirent encore à la perturbation de la paix et la sécurité faisant allusion à une poignée des Burundais qui ont manifesté contre la levée des sanctions qui étaient imposées au Burundi.

« J'ai eu la honte de voir qu'il y a encore des Burundais qui n'aiment pas leur Pays », a déploré le Chef de l'Etat invitant les leaders des partis politiques à inculquer à leurs militants des valeurs morales étant donné que le mobilisateur de ces manifestants était un membre du parti CNL.

Notons que ce dernier s'est joint aux terroristes de l'Est du Congo qui n'ont d'autres visées que de perturber la paix et la sécurité et de tuer des innocents. Son Excellence Evariste NDAYISHIMIYE a indiqué qu'il attend la réaction de cette formation politique face au comportement de ce membre. (www.presidence.gov.bi)

La Première Dame assiste les vulnérables de Gatumba et Buyenzi



La Première Dame du Burundi Angeline NDAYISHIMIYE, Présidente de la fondation Bonne Action Umugiraneza a octroyé lundi le 14 février 2022 une

aide à 200 familles de vulnérables en particulier les personnes âgées de la Commune Mutimbuzi en zone Gatumba de la Province Bujumbura, et de la zone Buyenzi en

Commune Mukaza de la Mairie de Bujumbura. Cette aide était composée de riz, de haricot, de sucre, de bouillie, de farine de maïs, de sel et de pagnes.

Le coût total de cette aide octroyée à Gatumba et à Buyenzi est estimé à plus de 54 millions de francs burundais. Angeline NDAYISHIMIYE a fait savoir que cette aide était octroyée à ces vulnérables dans le but de leur souhaiter un joyeux Noël et les meilleurs vœux de l'année 2022.

A Gatumba comme à Buyenzi, la Première Dame et Présidente de la fondation "Bonne Action Umugiraneza" a demandé aux vulnérables qu'elle venait d'assister de toujours faire preuve d'amour, d'entraide mutuelle et de partage, chacun dans son entourage. (www.rtnb.bi)

Gitega: le Président du sénat se joint aux fidèles de l'église Pentecôte de Magarama



Le Président du Sénat le Très Honorable Emmanuel Sinzohagera et Représentant légal de l'Eglise Méthodiste Unie au Burundi s'est joint aux fidèles de l'Eglise Pentecôte de Magarama en commune et Province Gitega, dans le culte à l'honneur de l'Eternel dimanche le 13 février 2022.

Dans son message de salutation aux fidèles de cette Eglise, le Président du Sénat a remercié l'Eglise Pentecôte en général pour sa contribution dans le développement du Pays.

Emmanuel Sinzohagera a saisi cette occasion pour demander aux chrétiens et à tous les burundais de remercier Dieu le Tout Puissant qui a permis la levée des sanctions contre le Burundi. Le Président du Sénat a également demandé aux chrétiens et à tous les burundais de soutenir et d'encourager le Chef de l'Etat par la prière afin que Dieu lui accorde la sagesse et la capacité de bien diriger le pays et de mener de bonnes relations diplomatiques avec d'autres pays. Il leur a demandé de soutenir le Président de la

République par les activités de développement.

Le Président du Sénat a été invité par la suite à prêcher la parole de Dieu ce jour-là. Se référant aux saintes écritures les livres de Job 42 : 2 ; Psaume 135 :6 ; Jérémie 1 :11-12 ; et Jean 14 :1-3, le prédicateur du jour a rappelé aux chrétiens que Dieu les appelle à la sainteté, et les a invités par la même occasion à éviter le péché.

Dans son message, le serviteur de Dieu a exhorté les fidèles à espérer toujours en Jésus Christ. Il les a expressément défendus de courir après les prophètes, précisant que les prophéties pour chaque chrétien se trouvent dans les saintes écritures. « Lisez la bible et vous saurez les projets de Dieu sur vous, au lieu de suivre les faux prophètes », a insisté Emmanuel Nsinzohagera.

Il a précisé que rien ne peut bloquer les promesses de Dieu sur quelqu'un, rappelant que Dieu est derrière sa parole pour l'accomplir.

Le Président de la chambre haute du parlement et Représentant légal de l'Eglise Méthodiste Unie, a terminé sa prédication en invitant les fidèles de l'Eglise Pentecôte de Magarama à prier sans cesse, car, a-t-il dit, « la prière est la clé qui ouvre les portes de l'impossible et qui fait écrouler tous les blocages ». (www.rtnb.bi)

Burundi/Egypte: Adoption d'un projet de loi relatif à l'exemption de visas pour les officiels



Le Sénat burundais dans sa séance plénière à procédé lundi le 14 février 2022 dans son hémicycle de Gitega, à l'analyse du projet de loi portant ratification par la République du Burundi de l'Accord relatif à l'exemption de visas pour les détenteurs de passeports diplomatique, spécial et de service entre le Gouvernement de la République du Burundi et celui de la République Arabe d'Egypte.

Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement Son Excellence Albert Shingiro a présenté le projet de loi aux Sénateurs et donné les éclaircissements nécessaires sur certains aspects de ce texte de loi.

Comme l'a expliqué le Ministre Albert Shingiro, le Gouvernement de la République du Burundi et le Gouvernement de la République Arabe d'Egypte sont désireux de promouvoir les relations d'amitié existant entre eux. Ils sont soucieux aussi d'encourager davantage une coopération pour les questions d'intérêts mutuels et ainsi la nécessité d'assurer une circulation fluide des officiels de chacun des deux Gouvernements, a-t-il indiqué.

Selon le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement, le Burundi est disposé à soutenir et défendre les intérêts de l'Egypte à chaque fois de besoin dans la logique de renforcer l'amitié à travers l'utili-

Vers la mise en place des groupes de suivi des préoccupations des agriculteurs



Le Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage

Dr Déo Guide Rurema s'est entretenu mardi le 15 février 2022, dans une réunion avec les Hauts Cadres de l'Administration Centrale et les Directeurs des bureaux provinciaux de ce secteur. Ils ont échangé sur les voies et moyens de répondre aux préoccupations de la population afin de redorer l'image du pays à travers le développement du secteur agro-pastoral et de l'environnement.

Le Ministre en charge de l'Agriculture et de l'Elevage a d'abord fait la restitution de l'évaluation qui a été faite devant le Président de la République en date du 9 février 2022 sur les réalisations au cours de la saison culturale 2022 A et les préparatifs de la saison 2022 B.

Au cours de cette réunion, Dr Déo Guide Rurema a déclaré que le Chef de l'Etat a été satisfait du niveau des réalisations de ce Ministère. Ce fut l'occasion pour le Ministre de rappeler à ces cadres que cette année a été dédiée à l'Agriculture, ce qui les dispose à être beaucoup plus attentifs sur les préoccupations de la population.

Le Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage a également fait part à l'assistance des sources dont s'inspire la mise en œuvre des interventions du Ministère ainsi que les grands axes qui orien-

tent le développement du secteur de l'agri-élevage et de l'environnement. Il a précisé que le Ministère s'inspire du Gouvernement, des messages à la nation et des conseils du Président de la République, du document du Ministère d'orientation de la politique de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage qui contient les grands axes de développement dans tous les secteurs ainsi que de cette année qui est dédiée à l'agriculture.

Il s'est convenu avec ces Cadres de limiter le travail de bureau pour s'appesantir sur les préoccupations de la population en termes de la fertilisation, en terme de semences et en termes de l'encadrement rapproché. Ils se sont également convenus de mettre en place des groupes de suivi et de travail. Selon le Ministre, le premier groupe va concerner les services de la SRDI avec les Directeurs et les conseillers du Ministère, les BPAE des provinces Cibitoke, Bubanza et Bujumbura, pour bien suivre les préoccupations des riziculteurs en termes de fertilisation et de semences mais aussi en termes de suivi des coopératives.

Le Ministre Dr Déo Guide Rurema a par ailleurs laissé entendre que le Ministère va mettre en place d'autres groupes de travail et de suivi qui seront dirigés par les BPEAE et qui s'occuperont des doléances de la population à travers tout le pays. Et d'ajouter que la réunion s'est clôturée sur une note de satisfaction car, selon lui, le Ministère est sur le bon chemin et le niveau de production est satisfaisant. Il a tenu à préciser cependant que l'unité et la complémentarité restent les mots d'ordre qui vont désormais caractériser le fonctionnement de ce Ministère. (www.rtnb.bi)

Vers l'élaboration des PAA conjoints entre le Ministère de l'Intérieur et les partenaires au développement



Le Ministre de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique

Gervais Ndirakobuca a procédé mardi le 15 février 2022 à l'ouverture de la réunion de planification conjointe du Ministère de l'Intérieur, du Développement

Communautaire et de la Sécurité Publique avec les partenaires au développement qui financent les programmes et projets de ce Ministère.

Procédant à l'ouverture de cette réunion, le Ministre Gervais Ndirakobuca a indiqué que cette réunion s'inscrivait dans le cadre de la concertation, de la collaboration et de la synergie impulsées par le Chef de l'Etat Evariste NDAYISHIMIYE et le Gouvernement Burundais guidé par le principe directeur "ensemble tout est possible".

Il a en outre indiqué que cette réunion avait pour objet la prise de contact des comités de pilotage et techniques avec les partenaires au développement. C'était aussi

une occasion d'échanger sur le financement des Plans d'Actions annuelles, exercice 2022-2023 que le Ministère a préparé dans le cadre du budget-programme du Gouvernement.

Gervais Ndirakobuca a rappelé que lors de la retraite gouvernementale du 23 juillet 2021, le Chef de l'Etat a donné une instruction qu'au cours de l'exercice 2022-2023, il faut élaborer des budgets-programmes et des contrats-programmes. Selon lui, le budget-programme se traduit par la volonté du Gouvernement de se focaliser sur les progrès de premiers investissements. Il a alors été recommandé aux membres du Gouvernement d'élaborer des Plans d'Actions annuels conjoints et d'intégrer les Plans d'Actions des partenaires au développement aux Plans d'Actions du Gouvernement.

Pour le Ministre Gervais Ndirakobuca, la politique du Gouvernement attend des partenaires au développement, un investissement qui laisse un impact visible dans les communautés.

Il a souligné que les activités relatives aux ateliers et réunions qui sont organisés à plusieurs reprises et qui distraient même la population et les administratifs et qui profitent généralement aux bénéficiaires sont à réduire sensiblement. Il a ajouté que la sommation du budget annuel utilisé pour organiser les ateliers et les réunions, il y a moyen d'utiliser ces fonds dans l'investissement durable, plus utile à la population notamment la construction des infrastructures socio-économiques ou l'équipement des écoles sans pupitres, a précisé le Ministre en charge du développement communautaire.

Pour faire face à ces défis, le Ministre a fait savoir que le Gouvernement va accélérer le programme national intégré de Gouvernance électronique pour que ces réunions soient organisées virtuellement là où ils sont obligatoires et indispensables, le Ministre Gervais Ndirakobuca a recommandé la limitation de leur fréquence et surtout la réduction au strict minimum de leur budget. Au cours des interventions, les partenaires au développement ont demandé un temps suffisant pour s'approprier le Plan d'Actions du Ministère de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique, exercice 2022-2023 et déceler les projets et programmes sur lesquels ils vont se focaliser.

Le Ministre Gervais Ndirakobuca, a invité les partenaires au développement à prendre en mains ce Plan d'Actions pour que le lundi 21 février 2022, il soit transmis à la Plus Haute Autorité pour validation et l'intégrer au Plan d'Actions du Gouvernement. Parmi les grands projets et programmes du Ministère de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique figurent la digitalisation des services de l'état civil, le programme de villagisation pour le Développement Communautaire, la digitalisation des collectes et dépenses des recettes communales, l'accueil et l'intégration des rapatriés, la construction des salles de cours et logements à l'institut supérieur de la police nationale, la mise en réseau des postes frontières, l'acquisition des engins et équipements anti incendie, etc.

Les partenaires au développement, les membres du comité de pilotage et du comité technique du plan straté-

La CNIDH présente le rapport annuel 2021 à l'Assemblée Nationale



Le Président de la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme CNIDH Sixte Vigny Nimuraba, a présenté jeudi

le 17 février 2022 le rapport annuel 2021 de cette commission à l'Assemblée Nationale. La présentation du rapport a été suivie d'échanges entre les Députés et le président de la CNIDH.

Dans son rapport, le président de la CNIDH Sixte Vigny Nimuraba a évoqué certains cas de violations des droits de l'homme, entre autres des personnes qui restent détenues alors qu'elles ont été acquittées par les tribunaux ou qu'elles ont purgé leurs peines, notamment à la prison centrale de mpimba.

Au cours de l'année 2021, la CNIDH a effectué 271 visites dans les cachots de la police communale, des commissariats de police et des parquets, a indiqué Sixte Vigny Nimuraba. Et d'ajouter que la CNIDH a constaté que certains détenus passent plusieurs jours sans être ni interrogés ni invités à contresigner les procès-verbaux de garde à vue. Il y en a même qui sont libérés sans être informés des motifs de leur arrestation, a-t-il poursuivi.

Sixte Vigny Nimuraba a également fait savoir que la CNIDH a enregistré des cas de détenus qui sont malmenés et battus pendant ou après leur arrestation. Le cas le plus récent est celui d'un détenu K.M. qui, le 22 décembre 2021, a succombé sous l'effet des coups lui administrés par ses codétenus au cachot du commissariat de la PJ Ngozi. Et de préciser que les auteurs de ces forfaits sont souvent les OPJ, les codétenus et les personnes qui se substituent aux autorités judiciaires.

Dans le cadre de la lutte contre la torture, la CNIDH a enregistré 7 cas d'allégations de torture. Elle a mené des

enquêtes pour vérifier ces allégations et a déjà soumis trois cas au Ministère public pour des poursuites judiciaires. Concernant le droit à la vie, la CNIDH a enregistré 42 cas d'atteinte au droit à la vie, dont 35 liés aux allégations de disparition forcée, a souligné Sixte Vigny Nimuraba.

Il a indiqué qu'au cours de l'année 2021, la CNIDH a aussi mené des activités variées de promotion des droits de l'homme et d'autres liées à son rôle consultatif en matière des droits de l'homme.

Dans son commentaire sur le rapport de la CNIDH 2021, le Président de l'Assemblée Natio-

nale le Très Honorables Gélase Daniel Ndiriraba a estimé que c'est un rapport déséquilibré, incomplet où n'apparaît qu'une seule partie, l'État.

Le président de la CNIDH a répondu qu'on parle de violation des droits de l'homme quand il y a des agents ou institutions du secteur public qui sont impliqués. Considérant que ce rapport est la première mouture, Gélase Daniel Ndiriraba a recommandé au président de la CNIDH, de l'enrichir, en tenant compte des observations émises par les Députés. Néanmoins il n'y aura pas d'autre présentation devant les Députés, une fois achevé, le rapport sera uniquement déposé au bureau de l'Assemblée Nationale. (www.rtnb.bi)

Le Gouverneur de Bujumbura anime une conférence publique



Les conflits fonciers constituent la majeure partie des préoccupations des habitants des

zones Maramvya et Rukaramu, en commune Mutimbuzi, Province Bujumbura.

C'est ce qui ressort de la conférence publique animée mardi le 15 février 2022 par le Gouverneur de la Province Bujumbura Monsieur Désiré Nsengiyumva. L'objectif de la conférence était justement d'écouter les habitants de ces entités administratives.

Ces conflits fonciers sont exacerbés par des pratiques mensongères, l'escroquerie, l'usage de faux documents, les menaces physiques, des gens qui s'arrogent le droit de spolier les terres domaniales et individuelles, l'absence de neutralité au niveau judiciaire, etc.

Les habitants du village de paix de Maramvya, souhaitent avoir les documents de leurs parcelles, de l'eau potable, un centre de santé public parce que la parcelle réservée au centre de santé a été vendue et ils demandent que le marché du quartier soit construit.

Après les questions de la population, le Gouverneur de la Province Bujumbura Désiré Nsengiyumva a demandé aux responsables de certains services de

faire la lumière sur certaines préoccupations exprimées.

A la question des documents des parcelles au village de Maramvya, la réponse est que la loi interdit de donner des documents avant 15 ans, l'intervenant a également précisé qu'il est strictement interdit de vendre les parcelles acquises dans les villages.

Concernant l'eau potable, le problème est lié au faible débit et aux gens qui utilisent l'eau sans compteurs, mais la population a été appelée à ne pas désespérer, parce qu'il y a un autre captage d'eau qui apportera un léger mieux. Mais il faut que d'une part les ménages raccordés au réseau d'eau utilisent des compteurs et payent leurs consommations, et d'autre part, il faut qu'il y ait des gens qui prennent la responsabilité de gérer les robinets publics que la Regideso a fermés, a poursuivi l'intervenant.

Ces réponses données par le responsable en charge de l'eau ont été soutenues par le gouverneur de province, parce que les consommations d'eau doivent être payées.

Quant aux gens qui ont des conflits fonciers traités à la CNTB, il leur a été demandé de ne pas trainer à retirer les décisions prises par cette commission, pour faire d'autres recours en cas de non satisfaction.

Pour ceux qui se plaignent des jugements rendus par les tribunaux, la Présidente du Tribunal de Grande instance de Bujumbura a répondu que prochainement le Ministre de la Justice visitera la province et aura l'occasion de les écouter. Mais il faudra que les concernés se fassent enregistrer au TGI. A la question du marché qui n'est pas encore construit à Maramvya alors que des gens avaient déjà payé certains frais pour avoir des places, la population a été

tranquillisée et appelée à patienter parce c'est l'Etat qui va construire ce marché à travers le FONIC.

Pour clôturer, le Gouverneur de la Province Bujumbura a

promis de prendre en mains toutes les questions posées en vue de leur trouver des réponses pour l'intérêt de la population et que la justice soit faite. (www.rtnb.bi)

La société civile salue la levée des sanctions contre le Burundi



Les organisations de la société civile burundaise ont organisé samedi le 13 février 2022 des marches manifestations pour exprimer leur gratitude aux leaders et surtout au chef de l'État burundais Evariste NDAYISHIMIYE, pour leur leadership éclairé ayant conduit à la levée des sanctions imposées au Burundi par certains partenaires.

En Mairie de Bujumbura, la marche manifestation était dirigée par Aimé Pascal Nduwimana, représentant légal de MAC et était rehaussées par le Maire de la ville Jimmy Hatungimana.

Les parlementaires et les responsables administratifs se sont joints à la population dans cette marche de manifestation de joie.

Les animateurs sont revenus sur les différents programmes du chef de l'Etat Son Excellence Evariste NDAYISHIMIYE qui visent l'amélioration du bien-être de la population burundaise, entre autres les coopératives, le développement du secteur agricole, les programmes visant l'autonomisation des jeunes et des femmes, la consolidation de la paix et la réconciliation, la normalisation des relations avec la Communauté Internationale etc.

Ils n'ont pas oublié de souligner la sagesse du chef de l'État dans la direction du pays. Les participants à la marche sont partis de la place des Nations Unies près du marché COTEBU, ils ont emprunté le boulevard du

peuple murundi et se sont dirigés vers l'immeuble Old East où se trouve le bureau de l'Ambassadeur de l'UE. Mais avant d'y arriver, ils ont marqué une pause pendant laquelle ils ont imploré les bénédictions divines sur le Chef de l'Etat Evariste NDAYISHIMIYE et le Maire de la ville.

Devant le bureau de l'Ambassadeur de l'UE, ils ont déclaré qu'ils sont satisfaits de la levée des sanctions contre le Burundi.

Hamza Burikukuye représentant la société civile organisatrice de la marche

manifestation a, dans son mot de circonstance, salué la décision dernièrement pris par les États Unis d'Amérique de lever les sanctions contre le Burundi. Il a également exprimé sa gratitude envers l'Union Européenne qui vient de remettre au chef de l'État Burundais le document de levée des sanctions.

Les organisations de la société civile burundaise remercient également les autorités burundaises, à commencer par le Président de la République Son Excellence Evariste NDAYISHIMIYE et son Gouvernement parce que le pas franchi est le fruit de leur patriotisme

La société civile a saisi cette occasion pour rappeler aux citoyens leurs devoirs, notamment le maintien de la paix et la sécurité, le respect de la loi et des institutions du pays, la participation aux travaux de développement, l'adhésion au programme des coopératives et autres associations de développement. (www.rtnb.bi)

REPUBLIQUE DU BURUNDI

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
Secrétariat Général de l'Etat

**COMMUNIQUE DE PRESSE N°02 DE LA REUNION DU CONSEIL DES
MINISTRES DU MERCREDI 16 FEVRIER 2022**

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 16 février 2022 à Bujumbura, sous la présidence de son Excellence le Vice-Président de la République, Monsieur Prosper BAZOMBANZA, sur délégation de pouvoirs de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Général Major Evariste NDAYISHIMIYE.

Après la présentation de l'ordre du jour, Son Excellence le Vice-Président de la République a invité le Premier Ministre à présenter la synthèse des observations issues de la réunion préparatoire du Conseil des Ministres qu'il a lui-même présidée le jeudi 10 février 2022, et qui était consacrée à l'analyse des mêmes dossiers inscrits à l'ordre du jour.

Après restitution par le Premier Ministre au Vice-Président de la République, les dossiers analysés sont les suivants :

1. Programme national de reconversion professionnelle des mandataires publics/politiques et des hauts cadres de l'Etat (2021-2025)

Ce dossier a été présenté par le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de l'Emploi.

Ce programme de reconversion vise la capitalisation des compétences des mandataires publics/ politiques et des hauts fonctionnaires de l'Etat pour contribuer au développement du pays et à la réduction du chômage des jeunes par la création de petites et moyennes entreprises.

Il vise à les inciter à partir plus tôt à la retraite afin d'exercer de nouveaux métiers de leur choix.

En effet, les statistiques montrent que 75% des mandataires politiques et autres fonctionnaires de l'Etat encore en âge d'activité à la fin de leur mandat préfèrent demander la réintégration à la fonction publique au lieu de trouver d'autres alternatives d'insertion par la création de leurs propres projets.

C'est pour cette raison que le ministère en charge de la fonction publique propose des programmes d'insertion par la reconversion socioprofessionnelle pour toute personne qui veut entreprendre dans de nouveaux projets.

Les modalités et les mécanismes de financement de ce programme en vue de la constitution d'un Fonds d'Appui à la Reconversion pour appuyer les programmes et projets de reconversion et de création d'emplois seront définis.

Il convient de souligner que le Conseil des Ministres avait analysé ce dossier en date du 3 février 2021 et avait formulé des recommandations dans le sens de son enrichissement.

Après échange et débat, le Conseil des Ministres a constaté que les observations soulevées au moment de la première lecture ont été prises en compte et a **adopté** ce programme avec les recommandations suivantes :

- Sensibiliser les bénéficiaires sur l'intérêt de ce Programme ;
- Faire suivre ce Programme d'un cadre légal pour l'appuyer ;
- Changer les dispositions contenues dans certains textes en vigueur qui constitueraient des obstacles à la mise en œuvre de ce Programme notamment, le statut général des fonctionnaires qui rend automatique la réintégration dans la fonction publique du fonctionnaire qui termine un mandat, et qui donne le droit à un mandataire d'être intégré dans la fonction publique même s'il n'avait jamais été fonctionnaire de l'Etat ;
- Afin d'accompagner ce Programme, à l'avenir, les dispositions en rapport avec les conditions d'âge à des fonctions électives sont à réviser pour revoir à la hausse l'âge requis, afin que quelqu'un accède à ces fonctions à un âge proche de l'âge de retraite pour éviter ce genre de demandes de réintégration;

2. Projet de loi portant modification de certaines dispositions du Code de protection sociale et revalorisation des pensions pour le secteur public, présenté par la Ministre de la solidarité nationale, des affaires sociales, des droits de la personne humaine et du genre

Dans son discours du 18 juin 2020 lors de son investiture, Son Excellence Monsieur le Président de la République du Burundi a manifesté une volonté politique d'améliorer les conditions de vie des retraités en matière de sécurité sociale, dont l'objectif ultime est d'octroyer une pension de retraite équivalente au moins au dernier salaire net mensuel du pensionné.

La Constitution de la République du Burundi en son article 27 dispose : « L'Etat veille, dans la mesure du possible, à ce que tous les citoyens disposent des moyens

de mener une existence conforme à la dignité humaine ». C'est pour satisfaire à cette exigence constitutionnelle que le Gouvernement de la République du Burundi a promulgué la loi n°1/12 du 12 mai 2020 portant Code de la protection sociale au Burundi dont l'ambition est d'offrir une protection sociale à toute la population.

L'un des aspects du système de protection sociale est le régime des pensions assurant le service des prestations de vieillesse, d'invalidité et le service des prestations aux survivants dont peuvent bénéficier les affiliés ou leurs ayants droit remplissant les conditions requises par la loi.

Cependant, au fil des années, il s'est avéré que le montant des pensions versé aux bénéficiaires ne pouvait plus leur garantir une vie décente au regard du coût de la vie. L'approche de l'échéance de la mise à la retraite était une perspective autant sombre qu'angoissante, surtout pour la plupart des employés du secteur public.

Conscient de ses obligations constitutionnelles de garantir, dans la mesure de ses possibilités, des moyens propres à assurer une existence digne à ceux qui lui ont consacré une partie de leur vie active, le Gouvernement a manifesté une volonté politique de relever, dans un premier temps, le montant de la pension de vieillesse pour les fonctionnaires, les magistrats, les mandataires politiques et publics, les cadres, les agents de l'ordre judiciaire et les agents du secteur public ainsi que les membres des forces de défense et de sécurité, et d'appliquer le même processus pour le secteur paraétatique et privé, dans un second temps.

Des analyses ont été menées visant à démontrer la faisabilité de cette politique de revaloriser le montant de la pension de vieillesse pour les secteurs dont les salaires émarginent sur le budget général de l'Etat. Elles ont montré que les organismes de protection sociale pouvaient mettre en œuvre la politique du Gouvernement sans difficultés particulières pour les affiliés du secteur public.

Mais comme les dispositions du Code de la protection sociale au Burundi relatives au calcul du montant de la pension de vieillesse ne sont plus en conformité avec les réformes du secteur de la sécurité sociale, volet « pension de retraite », il faut un nouveau cadre légal qui doit permettre aux organismes de protection sociale de mettre en œuvre la volonté politique du Gouvernement.

Après échange et débat, le projet a été **adopté** avec les observations et les recommandations suivantes :

- La pension de retraite sera égale au dernier salaire mensuel net de la personne concernée ;

- La retraite anticipée ne peut pas être demandée à plus de 5 ans avant l'entrée à la retraite et sans avoir presté au moins 15 ans ;
- Le calcul de la pension doit être harmonisé. Le calcul se fera sur base du salaire de base car le calcul sur base du salaire brut entraîne automatiquement la diminution du salaire net de l'employé et serait contraire à l'objectif recherché;
- La retraite anticipée demandée pour raisons de santé dûment prouvées s'obtient, mais quand c'est pour convenance personnelle, c'est à l'appréciation de l'employeur qui peut la refuser pour l'intérêt du service ;
- Celui qui part à la retraite anticipée commence à percevoir sa pension sauf s'il va occuper un travail rémunéré ;
- Pour assurer la pérennité de cette politique au-delà de dix ans, l'Etat va opter pour augmenter les cotisations des parts patronales ou constituer progressivement un Fonds qui va appuyer cette politique au-delà de cette période.

3. **Projet de décret portant révision du décret n°100/26 du 15 février 2017 portant création, missions, organisation et fonctionnement du Forum National des Femmes**, présenté par la Ministre de la Solidarité Nationale, des Affaires Sociales, des Droits de la Personne Humaine et du Genre

Le Forum National des Femmes a été mis en place en Novembre 2012 avec un mandat des membres de 2 ans.

Il a été constaté que cette période était trop courte et le décret le mettant en place a été révisé en 2017 pour porter le mandat à 4 ans renouvelable une seule fois et qui prend fin avec l'élection de nouveaux membres.

Ce même décret précise qu'en cas de force majeure ne permettant pas le renouvellement du Forum National des Femmes dans les délais, le mandat du Forum en place est reconduit pour une période maximale de deux ans.

Comme il n'était pas facile d'organiser son renouvellement du fait des élections nationales qui étaient prévues durant la même période, le mandat en place a été reconduit pour cette période de deux ans.

Cette période de deux ans a expiré en février 2019.

La révision du décret en vigueur a pour but de permettre le renouvellement de ce Forum.

Le projet propose également la modification de certaines dispositions qui ne cadrent plus avec la réalité du moment.

Après échange et débat, le projet a été **adopté** avec entre autres recommandations de :

- Vérifier s'il n'y a pas chevauchement avec les missions du ministère ;

- Les activités productives et accès à l'emploi
- Le développement des systèmes de prestation de la protection sociale
- L'intégration des réfugiés et des communautés d'accueil dans les systèmes nationaux de protection sociale
- La gestion et la mise en œuvre du Projet
- L'urgence

La nouveauté par rapport à MERANKABANDI I est :

- La philosophie du Projet : Produire au lieu de consommer seulement;
- La multiplication des composantes qui passent de trois à six ;
- La couverture nationale au lieu de quatre Provinces

L'entrée en vigueur dudit accord devra se faire au maximum quatre vingt dix jours après la date de signature de l'accord.

Après échange et débat, le projet a été **adopté**.

5. Projet de loi portant ratification par la République du Burundi de l'accord général de coopération révisé entre le Gouvernement de la République Démocratique du Congo et le Gouvernement de la République du Burundi, présenté par le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement

La République du Burundi et le Conseil Exécutif de la République du Zaïre ont signé, en juin 1980, un accord général de coopération économique, scientifique, sociale et culturelle.

Au mois de Juillet 2021, Son Excellence le Président de la République du Burundi a effectué une visite en République Démocratique du Congo, au cours de laquelle les deux pays ont décidé de relancer et d'intensifier les liens bilatéraux d'amitié et de coopération, de développer et d'étendre leur cadre de coopération.

A cet effet, un accord général de coopération révisé entre les deux pays a été signé à Kinshasa en septembre 2021.

Cet accord nécessite d'être ratifié pour être mis en œuvre. C'est l'objet de ce projet de loi.

A l'issue de l'analyse, le projet a été **adopté**.

6. Projet de loi portant ratification par la République du Burundi des accords sur le recrutement des travailleurs, et sur le recrutement des travailleurs domestiques entre le Gouvernement de la République du Burundi et le Gouvernement du Royaume d'Arabie Saoudite, présenté par le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement

La migration internationale est devenue un phénomène mondial dont l'ampleur et la complexité ne cessent d'augmenter. De nombreux pays sont actuellement des pays d'origine, de transit et de destination pour les travailleurs migrants.

La migration de la main-d'œuvre peut avoir un impact important sur le développement socio-économique de ces pays d'origine, de transit ou de destination.

Les pays d'origine, là où c'est bien coordonné, profitent des flux d'envoi de fonds et du transfert d'investissements, de technologies et de compétences essentielles lors du retour des travailleurs migrants au terme de leur prestation.

Alors que les travailleurs migrants contribuent à la croissance économique de leurs pays de destination et d'origine, le phénomène de migration irrégulier entraîne des défis complexes, surtout en matière de protection des travailleurs migrants.

Le Gouvernement de la République du Burundi, conscient des avantages de la migration mais aussi soucieux de relever les défis qui se posent, est à l'œuvre pour réguler ce mouvement de main d'œuvre, à travers un cadre légal contraignant avec les pays de destination, entre autres le Royaume d'Arabie Saoudite, pour l'intérêt des travailleurs migrants, des employeurs et des deux pays.

C'est ainsi que le Gouvernement de la République du Burundi et le Gouvernement du Royaume d'Arabie Saoudite ont signé deux (2) Accords bilatéraux dont l'un sur le recrutement des travailleurs en général, et l'autre sur le recrutement des travailleurs domestiques, le 3 octobre 2021 à Riyad, en Arabie Saoudite.

Ces accords nécessitent d'être ratifiés pour pouvoir être mis en œuvre.

Après échange et débat, le projet a été **adopté**.

7. Projet de loi portant ratification par la République du Burundi de l'accord dans le domaine de l'éducation entre le Gouvernement de la République du Burundi et le Gouvernement de la République Fédérative du Brésil, présenté par le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement

Dans le souci de renforcer les liens bilatéraux d'amitié et de coopération, de renforcer davantage leurs relations bilatérales, de développer et d'étendre leur champ de coopération, le Gouvernement de la République du Burundi et le Gouvernement de la République Fédérative du Brésil ont signé l'Accord de Coopération Technique, le 25 août 2009, à Brasilia, au Brésil.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cet Accord, d'autres accords sectoriels ont été signés entre les Gouvernements des deux pays, notamment l'Accord dans le Domaine de l'Education ,le 13 novembre 2018 à Brasilia.

En ratifiant cet Accord, le Burundi aura contribué à la mise en œuvre du Programme Exécutif de l'Accord de Coopération Technique entre le Gouvernement de la République du Burundi et le Gouvernement de la République Fédérative du Brésil.

Le Burundi aura, en outre, contribué à la mise en œuvre de la Stratégie Continentale de l'Education pour l'Afrique de l'Union Africaine 2016-2025, dont le Burundi est membre.

Après échange et débat, le projet a été **adopté**.

8. Projet de décret portant révision du décret n°100/218 du 20 août 2013 portant règlementation d'octroi et de gestion des passeports diplomatiques au Burundi, présenté par le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement

La délivrance des passeports est régi actuellement par le décret n°100/218 du 20 août 2013.

Avec la promulgation de la Constitution actuelle en Juin 2018, il y a eu des changements dans les institutions. Il s'impose alors de revoir ce en vue de l'adapter à l'ordonnancement institutionnel actuel d'une part, mais également pour diminuer le volume des passeports diplomatiques en circulation, d'autre part.

Par ailleurs, le projet de décret propose d'allonger la durée de validité de ce passeport. Il est proposé que cette durée soit portée à dix ans au lieu de cinq ans, ce qui permettra de réduire de moitié les montants consentis par l'Etat dans l'achat de ces passeports.

Après analyse, le projet a été **adopté** avec entre autres recommandations de :

- Laisser aux Parlementaires dont le mandat a pris fin l'utilisation du passeport diplomatique jusqu'à son expiration ;
- Accorder le passeport diplomatique aux membres de la famille de la personne qui en a le droit ;
- Ajouter à la liste des bénéficiaires du passeport diplomatique les chargés de l'intendance à la Vice-Présidence de la République et à la Primature ainsi qu'au Secrétaire Exécutif du Conseil National de Sécurité.

9. Note de cadrage budgétaire fixant les plafonds des dépenses de l'Etat de l'exercice 2022/2023, présenté par le Ministre des Finances, du Budget et de la Planification Economique

Cette note de cadrage budgétaire a été préparée en application de la loi n°1/35 du 04 décembre 2008 relative aux finances publiques, et conformément aux dispositions du décret portant contenu de la lettre de cadrage et du calendrier de préparation des projets de loi des finances.

Cette préparation des propositions budgétaires sera marquée par la poursuite de la mise en œuvre des réformes de gestion des finances publiques visant la construction d'un système transparent et performant de gestion des finances publiques.

La présente note de cadrage budgétaire s'inspire des priorités du Gouvernement inscrites dans le Plan National de Développement qui est l'outil principal de la planification et d'orientation budgétaire.

A cet effet, d'importantes innovations ont été introduites par le Gouvernement notamment dans la gestion économique et financière. Le Gouvernement entend également faire du budget un véritable instrument d'opérationnalisation de sa politique de développement. C'est ainsi que les enveloppes budgétaires proposées visent un meilleur alignement avec les priorités du Gouvernement telles que retracées dans le Plan National de Développement (PND 2018-2027).

Après analyse de la note, le Conseil des Ministres l'a **adoptée** avec comme recommandations de prendre en compte les priorités suivantes en plus de celles contenues dans la note :

- L'appui à la sécurité judiciaire ;
- L'opérationnalisation du conseil des notables de Colline ;
- L'achat des bancs-pupitres et la réhabilitation des établissements scolaires en état de délabrement ;
- La digitalisation des services publics.

Il a également été recommandé de faire ressortir les mesures prises pour augmenter les recettes.

Dans ce même cadre, il a été rappelé que toutes les recettes de l'Etat, y compris celles des Communes et des établissements parapublics doivent apparaître dans le budget général de l'Etat, tout en ne retirant pas les prérogatives à ces institutions de les gérer.

Enfin, il a été demandé que le Commissariat Général des Migration(ex PAFE) soit doté d'un budget de fonctionnement pour l'exercice 2022/2023.

10. Note explicative de demande d'autorisation de publication et d'analyse des manifestations d'intérêt pour l'aménagement des centrales hydroélectriques dans le cadre du partenariat public-privé, présentée par le Ministre de l'Hydraulique, de l'Energie et Mines

Dans notre pays, l'énergie disponible et celle en cours de construction reste toujours insuffisante, vu la demande croissante et le nombre de demandes d'abonnements recensés chaque jour.

Dans la mise en œuvre du Plan National de Développement dans le secteur de l'énergie, il y a lieu de poursuivre les directives du Plan Directeur de production et de transport et du plan d'extension du réseau de distribution.

Ainsi, à travers cette Note, le ministère sollicite l'autorisation de publication et d'analyse des manifestations d'intérêt pour l'aménagement des centrales hydroélectriques de toutes sortes (hydroélectricité, solaire, éolienne, thermique, etc..) à l'endroit des entreprises ou investisseurs locaux et/ou étrangers pour la production, le transport et la distribution de l'énergie électrique sur les sites hydroélectriques potentiels déjà identifiés de Ruvubu en cascade, KABU 23, Rushiha, KAGU 006, Masango, Nyengwe, Ruyvi 102, Dama en cascade et sur les sites thermiques, solaires et éoliennes répartis sur le territoire national.

Le Ministère sollicite également une autorisation de requête de financement auprès des partenaires au développement pour l'aménagement des centrales de production et de lignes électriques de transport et de distribution pouvant desservir les coins les plus reculés du pays.

A l'issue de l'analyse de la Note, l'autorisation a été **accordée** et les dossiers y relatifs seront présentés en Conseil des Ministres dès qu'ils seront apprêtés.

11. Dossier sur le Projet de la Centrale Solaire Mubuga 7.5 MW, présenté par le Ministre de l'Hydraulique, de l'Energie et des Mines

La Note présentée contenait des réponses de la société GIGAWATT GLOBAL BURUNDI sur les questions qui étaient restées en suspens en l'occurrence l'insallation d'un back-up ainsi que la révision à la baisse du prix au kilowatheure.

Concernant les back- up, la société souligne qu'ils ne sont pas indispensables, la centrale étant de petite taille. Il n'y a pas d'excédent d'énergie qui nécessite des back up. Par ailleurs, la conception de départ ne les prévoyait pas.

S'agissant de la réduction du tarif, GIGAWATT CLOBAL BURUNDI indique qu'elle ne peut pas réduire le tarif, car une réduction de 25% a déjà été faite en 2019.

La société GIGAWATT insiste pour que la licence d'exploitation permanente lui soit octroyée et que les factures déjà transmises soient payées, ce qui évitera la déclaration de défaut de paiement pour le pays.

Le Ministère propose d'accorder à cette société la licence d'exploitation en vue de procéder au paiement de l'énergie déjà consommée et de continuer le processus de finalisation et de signature de l'avenant au contrat déjà négocié par la commission ad hoc, surtout que l'investisseur reconnaît les imperfections contenues dans les contrats et qu'il est d'accord que des ajustements doivent être opérés.

Après échanges et débat, le Conseil a abouti aux conclusions suivantes:

1. Les inquiétudes de l'Etat étaient fondées car les contrats contenaient des imperfections qui ont été discutées entre les deux parties et qui ont été corrigées dans les avenants à signer ;
2. Les back-up n'étant pas indispensables et n'ayant pas été prévus dans la conception de départ du projet, il n'est pas justifié de les exiger ;
3. Le prix au kilowattheure est maintenu à 13,33 cent USD ;
4. Il faut entamer les procédures pour que le terrain sur lequel est érigé l'infrastructure soit déclaré d'utilité publique et indemniser le propriétaire.
5. Le montant de 58 000 dollars qui était prévu comme loyer à payer annuellement au propriétaire du terrain pendant vingt cinq ans va constituer un Fonds d'amortissement de l'ouvrage.

En définitive, la proposition du Ministère d'accorder à la société GIGAWATT la licence d'exploitation en vue de procéder au paiement de l'énergie déjà consommée et de continuer le processus de finalisation et signature de l'avenant au contrat déjà négocié a été **acceptée**.

12. Projet de Mémoire d'entente tripartite révisé entre les gouvernements du Burundi, de la République Démocratique du Congo et de la République Unie de Tanzanie, par la Ministre du Commerce, du Transport, de l'Industrie et du Tourisme

Dans le but d'asseoir une croissance économique soutenue et inclusive, le Gouvernement du Burundi s'est doté d'un Plan National de Développement 2018-2027.

La mise en œuvre de ce Plan permettra notamment de construire des infrastructures de base de l'économie et de développer le tissu industriel.

L'orientation stratégique n°1 du Plan national de Développement préconise, dans son axe n°2, le développement des infrastructures de transport en vue de désenclaver et connecter le Burundi aux pays voisins par voie ferrée.

L'intérêt porté sur le transport ferroviaire provient également des avantages comparatifs que ce mode de transport offre par rapport à la route. Il s'agit de la capacité de transport, du coût de transport bon marché, d'une plus grande sécurité de transport des marchandises, d'une durée de vie plus longue des infrastructures ferroviaires, etc...

Les pays membres de la Communauté Est Africaine quant à eux ont reconnu la nécessité de rationaliser le développement du transport ferroviaire et d'harmoniser les opérations dans les principaux corridors de transport.

C'est dans ce cadre que les Gouvernements du Burundi, de la République Unie de Tanzanie et de la République Démocratique du Congo se sont déjà engagés, le 26 mars 2015, à travers un mémorandum d'entente, à construire une ligne ferroviaire UVINZA-MUSONGATI-GITEGA-BUJUMBURA-UVIRA-KINDU en vue de promouvoir le développement socioéconomique de leurs pays respectifs.

Dans le souci de maintenir le projet unique et d'avoir les mêmes normes de construction et d'exploitation, il est impératif d'avoir un mémorandum tripartite révisé qui remplace celui signé en mars 2015 déjà expiré.

Après échange et débat, le projet a été **adopté**.

13.Divers

Son Excellence le Vice-Président de la République a félicité l'équipe gouvernementale pour le travail qui est train d'être réalisé car les résultats sont très satisfaisants, que ce soit au niveau de l'administration territoriale où des sanctions sont prises à l'endroit des administratifs défailants, que ce soit au

niveau de la collecte des recettes qui ne cessent d'augmenter, que ce soit au niveau de grands projets qui vont démarrer notamment la construction d'un grand mall à l'ex marché central de Bujumbura où la pause de la première pierre va se faire très prochainement, etc..

Il a indiqué également que la population de tout le pays a été soulagée par la levée des sanctions injustes qui avaient été imposées au Burundi par l'Union Européenne. Il s'est également réjoui de la coïncidence de l'arrivée du nouveau Nonce Apostolique du Pape au Burundi avec cette décision, ce qui constitue un nouveau départ qui consacre le retour à la paix.

Il s'est aussi réjoui que les enseignants aient finalement accepté l'organisation du recyclage.

Enfin, il n'a pas manqué de souligner l'intérêt de la Plate-forme « enama » qui est maintenant bien fonctionnelle pour un échange rapide d'informations et de documents entre les membres du Gouvernement.

Fait à Bujumbura, le 17 février 2022

Le Secrétaire Général de l'Etat et Porte Parole

Prosper NTAHORWAMIYE

**Ministère des Affaires Etrangères et de la
Coopération au Développement**

Département de la Communication

www.mae.gov.bi

Twitter: @MAEBurundi